



COMMUNE  
DE

# DEMI-QUARTIER

HAUTE-SAVOIE

**ARRETE MUNICIPAL  
REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT  
LA CIRCULATION SUR DIFFERENTES VOIES  
COMMUNALES ET LA RD 1212 SITUEE EN  
AGGLOMERATION**

**N° 2023-29**

**Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;**

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R 610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu le permis de stationnement n° 2023-30 du 25 avril 2023 octroyée à la « société Signaux Girod Est, 2 Allée Th. Monod – Esp Hanami Ech. Izarbel 64210 BIDART » pour réaliser l'entretien et la création de marquage de peinture des arrêts de bus ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur différentes voies communales et la RD1212 située en agglomération pour permettre à cette entreprise de réaliser ces travaux ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Durant la période comprise entre le 02 mai 2023 et le 13 octobre 2023 inclus, suivant l'avancement des travaux, la circulation sera alternée sur les différentes voies communales et la RD 1212 située en agglomération, se faisant par demi-chaussée, au droit des arrêts de bus.

**Article 2 :**

Les prescriptions mentionnées ci-dessus seront signalées par des panneaux réglementaires ou feux tricolores mis en place par l'entreprise SIGNAUX GIROD.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera affiché sur place par l'entreprise SIGNAUX GIROD.

**Article 4 :**

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

**Article 5 :**

Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie, sera transmise à la brigade de Gendarmerie de Megève, à l'entreprise SIGNAUX GIROD, aux services techniques de la commune, la CCPMB Transports Scolaires, TAD Montenbus, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 25 avril 2023

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 25/04/2023

Télétransmis Sous-préfecture le 25/04/2023

Le Maire,  
  
Stéphane ALLARD